 Direction générale du Trésor

**Le griot agri agro**

**Afrique de l’Ouest (hors Nigéria et Ghana)**

Une publication du SER d’Abidjan

**Janvier 2025**

**Sommaire**

**Région**

* **Aide bilatérale - Suspension de l’aide américaine.**

**Côte d’Ivoire**

* **Politique publique - Le Code de l’environnement révisé pour de nouvelles dispositions en faveur des populations.**
* Souveraineté alimentaire - La Côte d'Ivoire est sur le chemin de la souveraineté en matière de protéines animales.
* Agriculture – Soutien de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO).
* **Cacao - l'Organisation internationale du cacao (ICCO) confirme le niveau très bas des stocks.**
* **Cacao - La Banque européenne d’investissement (BEI) met 65 Md de FCFA à la disposition de la Banque nationale d’investissement (BNI) de Côte d’Ivoire pour promouvoir un cacao durable.**
* **Cacao - Les exportateurs réduisent leurs achats en raison de la hausse des prix au port.**
* Cacao – La contrebande de fèves à destination de la Guinée fait perdre des milliards de FCFA à la Côte d’Ivoire.
* **Anacarde - La filière en pleine progression doit faire émerger des acteurs en mesure de concurrencer les sociétés asiatiques.**
* Anarcade - Le prix bord champ du kg de l’anacarde fixé à 425 FCFA pour la campagne 2024-2025.
* Anacarde - La filière fait face à plusieurs défis.
* **Coton - Le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (FIRCA) renforce son appui aux producteurs de coton face aux défis climatiques et économiques.**
* **Coton – Une stratégie nationale de transformation locale.**
* **Le gouvernement ivoirien affiche clairement son ambition de développer la transformation locale.**
* Coton - Le Centre national de recherche agronomique (CNRA) met chaque année 123 t de semences à la disposition des producteurs pour pérenniser la filière cotonnière.
* Sucre - Le gouvernement plafonne les prix du sucre à moins de deux mois du Ramadan.
* Environnement – Les filières coton et anacarde s’engagent dans la protection environnementale.
* **Déforestation – Financement de 150 M d’EUR de la Banque européenne d’investissement (BEI).**
* Elevage - Campagne de vaccination des bovins contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNC).
* Productions vivrières - Le responsable des opérations de la banque mondiale satisfait des activités du Projet de Développement des Chaines de Valeurs Vivrières (PDC2V).
* Entrepreneuriat - La Fédération des organisations professionnelles agricoles (OPA) de producteurs d’hévéa de Côte d’Ivoire (FPHCI) finance 17 projets pour 40 M de FCFA.
* **Evènement - La 7ème édition du Salon international de l’agriculture et des ressources animales d’Abidjan se déroulera du 23 mai au 1er juin 2025.**
* Evènements - Première édition du Selab Fisheries Expo 2025 du 24 au 26 avril 2025.
* Sécurité alimentaire - Le MIRAH en atelier de réflexion pour une meilleure sécurité alimentaire en 2025.
* Vie des entreprises - Ivoire Coton et Chimtec racheté par Optimus Holding ; l'entreprise Africa Global Logistics (AGL Côte d’Ivoire) s'engage à soutenir la transformation des filières coton et anacarde ; La Société africaine de plantations d’hévéa (SAPH) obtient la certification Top Employer.

**Sénégal**

* **Politique agricole - La révision de la loi d’orientation agrosylvopastorale et halieutique (LOASPH) est dans une bonne dynamique.**
* Politique agricole - La révision de la loi d’orientation agrosylvopastorale et halieutique (LOASPH) doit permettre d’intégrer des mécanismes efficaces pour sécuriser les droits fonciers.
* **Bilan agricole - Le dernier bulletin économique publié par l’Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) dresse un bilan contrasté du secteur agricole sénégalais pour l’année 2024.**
* Elevage - Quarante jeunes formés en aviculture et techniques d’élevage.
* Riz – Le Directeur général de la Société de développement agricole et industriel (SODAGRI) évoque les potentialités agricoles du barrage d’Affiniam.
* Riz - Le ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, M. Mabouba Diagne, promet de trouver une solution à l’endettement des producteurs de la vallée du fleuve Sénégal.
* Sucre - La Compagnie sucrière sénégalaise (CSS) dispose de stocks suffisants de sucre pour approvisionner correctement le marché sénégalais.
* Sucre - Deux nouvelles usines de production de sucre en projet avancé.
* Cultures vivrières - Les importations d’oignon sont suspendues à partir du 25 janvier.
* Commerce de détail – Le ministre sénégalais de l’industrie et du Commerce, M. Serigne Gueye Diop, annonce une modernisation du commerce de détail.
* Agroécologie – L’action du Réseau national des femmes rurales du Sénégal (RNFRS) mise en avant.
* Equipements - Accélération de la mise en œuvre de l’agropole centre.
* Aide - 134 M d’EUR pour le Plan Diomaye pour la Casamance.

**Burkina Faso**

* **Politique agricole - Hausse de 5% du budget alloué au développement rural en 2025.**
* Financements - Le Comité de pilotage du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l’Ouest (PRSA-BF) a l’intention de débourser plus de 15 Md de FCFA.
* Coton - Visite du Premier ministre au futur Centre national d’appui à la transformation artisanale du coton (CNATAC).
* Elevage – Création du conseil burkinabé des filières agropastorales et halieutiques.
* Agroécologie – Forum de l’ONG Compassion International.

**Mauritanie**

* **Pêche - Nouvel accord sur les quotas de pêche entre Dakar et Nouakchott.**

**Sierra Léone**

* Riz - Efforts soutenus pour stimuler la production.
* Riz – Les commerçants demandent plus de clarté et de transparence dans la tarification du riz.

**Togo**

* **Politique agricole – A l’occasion de son message à la nation, le chef de l’Etat, M. Faure Gnassingbé, a souligné les réalisations dans le domaine agricole conformément à la Feuille de route 2020-2025.**
* Riz - Les importations du riz se sont chiffrées à 43 Md de FCFA en 2023.
* Riz - La Chine offre un premier lot de 471 tonnes de riz.
* Pisciculture - Les ambitions de Lofty Farm.
* Forêt – Reboisement : 9,14 M de plants mis en terre en 2024.
* Vie des sociétés – Le groupe ivoirien Avos reprend le moulin de Castel au Togo.

**Sources des articles :** <https://www.aip.ci>, <https://aps.sn>, <https://www.aib.media>, <https://agpguinee.com>, <https://atop.tg>, <https://fr.apanews.net>, <https://news.abidjan.net>, <https://www.7info.ci>, <https://connectionivoirienne.net>, <https://www.linfodrome.com>, [https://www.rfi.fr](https://www.rfi.fr/fr/podcasts/afrique-%C3%A9conomie), <https://www.koaci.com>, <https://www.jeuneafrique.com>

**Région**

**Aide bilatérale - Suspension de l’aide américaine.**

Dès son premier jour à la Maison blanche, le président Donald Trump a signé de nombreux décrets dont l’un suspendait avec effet immédiat pour une période de 90 jours, tous les financements américains relatifs aux aides extérieures de tout genre, à l’exception de l’aide alimentaire d’urgence, le temps qu’une étude soit menée pour s’assurer de leur compatibilité avec la politique générale qu’il compte mettre en œuvre. Après l’Ukraine, le continent africain est le premier bénéficiaire de ces aides. Les pays anglophones sont les premiers récipiendaires (Éthiopie, Somalie, Nigeria…) mais les pays francophones pâtissent également de ce gel.

La confusion a régné durant un moment s’agissant d’un programme d’aides, le Millennium Challenge Corporation-MCC qui dépend du Congrès américain et non du gouvernement fédéral comme l’USAID. Des articles de presse mentionnaient que les activités et les financements du MCC n’étaient pas concernées par cette suspension de l’aide, mais il n’en serait rien semble-t-il et les activités du MCC seraient aussi suspendues.

Les États de l’Alliance des États du Sahel (AES) – à savoir le Mali, le Niger et le Burkina Faso – profitent ainsi de ce programme à hauteur de 720 M d’USD répartis entre les pays de l’alliance. Une somme moindre que d’autres États, mais stratégique, ces pays rencontrant des difficultés à mobiliser des financements en raison des sanctions économiques et financières qui leur ont été infligées depuis quelques mois. Dans ces États qui priorisent particulièrement les budgets de défense, le MCC se tourne vers des secteurs moins dotés comme la santé ou l’agriculture.

C’est le car par exemple au Niger où le MCC met l'accent sur le domaine agricole et accompagne le pays pour exploiter son potentiel agricole grâce à la construction d'infrastructures d'adduction d'eau et pour favoriser par ricochet l'agriculture de contre saison. C'est donc la pérennité des réalisations qui risquent d'être impactées et à la clé des impacts sur la population qui sont censés sortir d'une certaine manière de la pauvreté. En Côte d’Ivoire et au Sénégal, les projets dans le secteur agricole sont moins impactés, car le MCC finance essentiellement des infrastructures.

Parmi, les sources d’inquiétude concernant la nouvelle politique américaine et ses impacts potentiel sur la zone, il y a également le devenir de l’African Growth and Opportunity Act (AGOA), cet accord commercial qui permet à certains produits africains de rentrer sur le marché américain sans frais de douane, qui expire en septembre 2025.

**Côte d’Ivoire**

**Politique publique - Le Code de l’environnement révisé pour de nouvelles dispositions en faveur des populations.**

Le ministre de l’environnement, du développement durable et de la transition écologique, M. Jacques Assahoré Konan, a annoncé le 20 janvier que le gouvernement ivoirien a adopté un nouveau Code de l’environnement intégrant des dispositions renforcées en faveur des populations et du développement durable visant à protéger durablement l’environnement pour les générations présentes et futures.

Fruit de plusieurs années de consultations avec des acteurs locaux et des partenaires tels que la Banque mondiale, cette loi introduit des principes nouveaux dans le cadre juridique national. Parmi ses objectifs majeurs figurent la préservation de la biodiversité, l’équilibre des écosystèmes dans divers secteurs économiques (agriculture, pêche, tourisme, exploitation minière, etc.) et la gestion durable des ressources naturelles. Le texte réglemente également l’utilisation des ressources génétiques et l’accès aux biotechnologies qui en découlent, tout en renforçant la valorisation des biens et services environnementaux.

Le Code garantit un cadre de vie écologiquement sain à tous les citoyens et implique les collectivités locales, entreprises privées, organisations de la société civile et populations dans les efforts de protection et de gestion environnementale. Il met également un accent sur la lutte contre le changement climatique, la restauration des milieux endommagés et la promotion de l’éducation environnementale.

Le champ d’application de la loi couvre toutes les formes de pollution, qu’elles soient issues d’installations industrielles, de sites d’extraction, de chantiers ou de rejets susceptibles de dégrader les milieux récepteurs. En matière de pollution, le texte précise que toute substance introduite dans l’eau, l’air ou le sol en quantité anormale, qu’elle soit d’origine naturelle ou artificielle, est concernée. Ces substances incluent des polluants physiques, biologiques ou chimiques, tels que les métaux lourds, pesticides ou micro-organismes, susceptibles de nuire à la santé publique et à l’environnement.

Le nouveau Code vise à prévenir et réduire les impacts environnementaux négatifs, garantissant ainsi une meilleure conservation des ressources naturelles et une amélioration des conditions de vie.

**Souveraineté alimentaire - La Côte d'Ivoire est sur le chemin de la souveraineté en matière de protéines animales.**

Le ministre des ressources animales et halieutiques, M. Sidi Touré, a affirmé, le 17 janvier que la Côte d’Ivoire est sur la voie de la souveraineté en matière de protéines animales grâce aux premiers effets de la Politique nationale pour le développement de l’élevage, de la pêche et de l’aquaculture (PONADEPA). Au niveau réglementaire, plusieurs textes ont été pris afin de structurer et réguler au mieux le secteur des ressources animales et halieutiques. Différents projets sont menés permettant de développer les différentes filières de la production.

**Agriculture – Soutien de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO).**

Le directeur de la FAO pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel, Dr Robert Guéi Gouantoueu, a affirmé, le 30 janvier, que l’agence onusienne est prête à mobiliser de nouveaux fonds pour soutenir le secteur agricole en Côte d’Ivoire. Au terme d’une visite de quatre jours d’échanges avec les autorités ivoiriennes sur des projets agricoles majeurs, le Dr Gouantoueu a souligné que les institutions financières sont bien mobilisées pour soutenir les programmes de financement visant à garantir la sécurité et la souveraineté alimentaire du pays. Au cours des rencontres, la FAO a mis en avant l’initiative « Main dans la Main » (HiH), un programme phare conçu pour accompagner les pays membres dans la mobilisation de ressources et la mise en œuvre d’interventions prioritaires dans le secteur agricole. Ce programme vise à accélérer l’atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l’éradication de la pauvreté (ODD 1) et l’élimination de la faim et de la malnutrition (ODD 2). En plus de cette initiative, d’autres projets d’envergure, tels que « Initiative villes vertes », la nutrition, les fonds pandémiques et le financement climatique, ont également été abordés avec les autorités ivoiriennes. Le Dr Gouantoueu a précisé que plusieurs priorités doivent être prises en compte pour moderniser l’agriculture ivoirienne, notamment la modernisation du secteur semencier, l’irrigation, la mécanisation et la transformation des produits agricoles. Plusieurs axes stratégiques ont été évoqués pour renforcer le secteur agricole, notamment l’accélération des agropoles, la structuration des chaînes de valeur, le développement de l’industrialisation agroalimentaire, la promotion de l’agriculture climato-intelligente, l’innovation numérique et l’amélioration du financement inclusif. La mise en œuvre de ces initiatives nécessite des financements conséquents. La FAO s’est dite engagée à accompagner la Côte d’Ivoire dans la mobilisation de fonds et l’élaboration de projets finançables. Reconnaissant pour cet appui, le ministre d’Etat, M. Adjoumani Kouassi s’est félicité de la démarche et a exprimé sa satisfaction quant aux retours positifs, notamment ceux de la FAO, sur les projets entrepris par son département ministériel pour renforcer le secteur agricole ivoirien.

**Cacao - l'Organisation internationale du cacao (ICCO) confirme le niveau très bas des stocks.**

L’ICCO a réuni le 23 janvier son groupe de travail d'experts sur les stocks. Les stocks mondiaux de fèves de cacao avaient baissé de près de 600 000 tonnes en un an, selon les estimations réalisées à la date du 30 septembre dernier, juste avant le début en Afrique de l’ouest de la nouvelle récolte. Ces estimations, toujours communiquées avec plusieurs mois de décalage, reflètent les stocks détenus dans les entrepôts européens, ceux qui sont encore chez les exportateurs, et ceux qui sont en transit en mer. L'ensemble donnait des réserves d'à peine plus d'un million de tonnes, environ deux mois et demi de consommation. Il ne s'agit là que d'une photographie approximative, car tous les industriels ne jouent pas le jeu et ne communiquent pas leurs chiffres. Même chose, pour les pays producteurs, seuls trois d'entre eux ont cette fois-ci partagé leurs statistiques, mais ces données, chaque année incomplètes, restent néanmoins représentatives des stocks mondiaux et permettent de suivre leur évolution d'une année à l'autre. Le ratio stocks/broyage a chuté à 27 %, son niveau le plus bas depuis 40 ans. Pour la quatrième année consécutive, le marché du cacao sera en déficit avec un manque estimé à 478 000 tonnes pour la campagne 2023-2024. Et selon les prévisions, ce déficit pourrait s'aggraver en 2025. Plus les stocks sont bas, plus ils entretiennent la tension sur le marché, car ils offrent moins de sécurité à l'industrie en cas d'accident de production ou de rupture de la chaîne d'approvisionnement.

**Cacao - La Banque européenne d’investissement (BEI) met 65 Md de FCFA à la disposition de la Banque nationale d’investissement (BNI) de Côte d’Ivoire pour promouvoir un cacao durable.**

L’accord de financement a été signé le 17 janvier entre le directeur général de la BNI, M. Youssouf Fadiga, et le vice-président de la BEI, M. Ambroise Fayolle pour un montant de 100 M d’EUR, soit 65 Md de FCFA. Cet accord doit permettre de renforcer la durabilité économique et environnementale du secteur du cacao, soutenir l’emploi des jeunes, ainsi que promouvoir l’égalité entre les hommes et les femmes. Ce partenariat, rendu possible grâce à une garantie de l’Union européenne, s’inscrit dans la mise en œuvre de la stratégie Global Gateway, visant à favoriser les investissements dans les chaînes d’approvisionnement mondiales tout en garantissant les normes les plus élevées en matière d’environnement et de conditions de travail. Le vice-président de la BEI a précisé que ce prêt s’inscrit dans l’Initiative pour un cacao durable de l’Union européenne, qui œuvre pour une production sans déforestation, la durabilité économique et la lutte contre le travail des enfants. Ce partenariat reflète l’engagement de l’Union européenne à soutenir la Côte d’Ivoire dans son ambition de transformer ses chaînes de valeur agricoles, notamment celle du cacao, afin de réussir une transition vers un modèle économique durable et équitable, consolidant ainsi le rôle de la Côte d’Ivoire comme leader mondial de la production de cacao durable. Dans ce cadre, plus de 90% des fonds alloués à cette opération seront destinés aux entreprises de la filière cacao, en réponse à une demande croissante de cacao durable, conforme aux nouvelles normes environnementales et sociales de l’Union européenne ainsi qu’à la législation ivoirienne, en particulier en ce qui concerne la lutte contre le travail des enfants et la déforestation. Ce partenariat financier sera complété par un programme d’assistance technique, destiné à renforcer les capacités des petites et moyennes entreprises et des coopératives du secteur du cacao, en particulier celles dirigées par des femmes entrepreneuses.

**Cacao - Les exportateurs réduisent leurs achats en raison de la hausse des prix au port.**

Le géant suisse du chocolat et du broyage Barry Callebaut et le négociant singapourien de matières premières agricoles Olam ont fortement réduit leurs achats de fèves de cacao depuis mi-décembre suite à la forte augmentation des prix offerts aux fournisseurs, situés entre 230 et 250 FCFA supplémentaires par kg de cacao dans les ports d’Abidjan et de San Pedro, selon une information de l’agence Reuters publiée le 16 janvier. Les exportateurs sont contraints de surpayer les fèves de cacao aux fournisseurs s’ils veulent disposer des volumes nécessaires pour atteindre leurs objectifs dans un contexte de spéculation d‘exportateurs et des fournisseurs, ainsi que d’une baisse de la production même si la récolte est de 25% supérieure à celle de la saison dernière, mais en dessous des prévisions annoncées en début de saison. Cette situation de forte concurrence créée artificiellement par les fournisseurs pour augmenter leurs marges, oblige les exportateurs à payer plus cher les fèves et pousse certains à réduire leurs achats ou d’autres à les arrêter, faute de moyens financiers adéquats pour surenchérir. Cela fait planer encore le risque de défaut sur certains exportateurs incapables d’acheter les volumes nécessaires.

Barry Callebaut a ainsi dû se résoudre à ralentir fortement ses achats de cacao en brousse depuis la mi-décembre à cause de l’inflation des prix aux ports. Selon le barème, c’est 1 930 FCFA/kg le cacao livré au port y compris le transport mais depuis décembre, le prix exigé par les fournisseurs est de 2 230 ou 2 250 FCFA/kg. Olam dénonce la même situation qui pousse la société à réduire drastiquement ses achats de cacao alors que les besoins sont importants et que la production baisse.

Selon sept acheteurs de cacao installés à Soubré, San Pedro, Duékoué et Meagui, interrogés par Reuters, le sur paiement est une prime demandée aux exportateurs afin de bénéficier eux-aussi de la hausse des cours mondiaux du cacao. Pour ce faire, les fournisseurs appelés « traitants » stockent les fèves au-delà des 15 jours réglementaires autorisés par la Caisse Café Cacao (CCC) et créent une pénurie artificielle qui pousse les exportateurs à accepter de payer des prix beaucoup plus élevés. Bien que le sur paiement soit interdit par les règles de commercialisation du CCC, il est aujourd’hui largement pratiqué pour avoir le cacao dans un contexte de concurrence forte, face aux fournisseurs qui imposent leurs prix grâce à leur maitrise de la commercialisation interne.

C’est le seul moyen de gagner plus d’argent avec les exportateurs quand le marché mondial est en hausse et quand il n’y a pas assez de cacao pour tout le monde a déclaré un important acheteur libanais basé à San Pedro qui confirme qu’il ne livre pas de cacao au port en dessous de 2 230 FCFA/kg soit une marge supplémentaire de 300 FCFA/kg comparé au barème officiel du CCC. Un autre acheteur de cacao libanais installé à Soubré au cœur de la boucle du cacao, affirme que les marges étant insignifiantes par rapport au cours du marché mondial, il est normal que les exportateurs payent plus cher. Le barème du CCC ne permettrait pas des marges suffisantes pour les intermédiaires bien que le CCC ait augmenté la marge des intermédiaires de 20 FCFA/kg entre 2023/2024 et 2024/2025 pour prendre en compte leurs demandes. Un transformateur à San Pedro très inquiet pour l‘approvisionnement de son usine explique que ces traitants abusent de leur position dominante dans la commercialisation intérieure, pour augmenter leur marge.

En dehors du problème du sur paiement, si le marché tombe, les conséquences financières pour le CCC pourrait être encore plus importante qu’en 2017. Ces pratiques sont en train de déstabiliser tout l’écosystème, de la transformation jusqu’à la commercialisation interne et externe. Pour les petits exportateurs qui ne disposent pas des moyens financiers des multinationales, l’inquiétude est grande et le risque de défaut devient important et pousse le régulateur, le CCC et le gouvernement à agir pour freiner cette surenchère et la spéculation sur les contrats de vente. Ils demandent que le CCC prenne le contrôle de la commercialisation interne.

Si les multinationales qui ont des ressources financières étendues comme Olam et Barry refusent de surpayer, la conjoncture est encore plus difficile pour les petites sociétés, en particulier locales, qui ne pensent pas pouvoir acheter les quelques milliers de tonnes qui leur sont nécessaires. Pour eux, il n’y a pas assez de volume pour tout le monde. La production est en baisse, et le CCC a trop vendu et tout le cacao va chez ceux en mesure de surpayer grâce à la spéculation. Ils pressent le CCC d’appliquer les règles, de jouer son rôle et d’agir pour mettre fin à la spéculation en sanctionnant les traitants, en renforçant les contrôles de stocks en brousse et en mettant fin à la spéculation sur les contrats de vente. Interrogé, le CCC n’a pas souhaité répondre à Reuters.

**Cacao – La contrebande de fèves à destination de la Guinée fait perdre des milliards de FCFA à la Côte d’Ivoire.**

Longtemps concentrée aux frontières ivoiro-ghanéennes, la contrebande de cacao prend une ampleur alarmante en Afrique de l’Ouest. La Guinée reste au cœur des préoccupations, représentant une véritable plaie pour la Côte d’Ivoire, premier producteur mondial de cacao. La situation est aggravée par les 610 km de frontière commune entre les deux pays offrant de nombreuses opportunités aux trafiquants. Contrairement au Liberia, où des obstacles naturels comme le fleuve Cavally freinent les opérations, la Guinée permet un acheminement facile des cargaisons illégales. Selon des estimations de l’agence de presse américaine Reuters, près de 8 500 tonnes de cacao ivoirien avait franchi illégalement la frontière guinéenne en décembre. Le trafic est encouragé actuellement par la flambée des cours mondiaux du cacao, qui ont atteint un record historique de 12 931 USD la tonne en décembre dernier. Dans ce contexte, les trafiquants exploitent un différentiel de prix attractif, proposant jusqu’à 5 000 FCFA/kg en Guinée contre le tarif garanti de 1 800 FCFA/kg en Côte d’Ivoire. Le manque à gagner est estimé à 573 M d’USD (365 Md de FCFA) pour le seul dernier trimestre de l’année dernière. Face à cette menace, les autorités ivoiriennes intensifient leurs efforts. En 2024, le Conseil du Café-Cacao (CCC) a saisi 33 camions transportant 1 100 tonnes de cacao en octobre. Malgré ces interventions, les sorties illégales de cacao continuent de peser lourdement sur la filière. Alors que la campagne 2024/2025 s’annonce difficile avec une production prévue à 1,9 M de tonnes, les exportateurs ivoiriens font face à une rareté des fèves et à des coûts d’acquisition croissants.

**Anacarde - La filière en pleine progression doit faire émerger des acteurs en mesure de concurrencer les sociétés asiatiques.**

Initialement introduite pour freiner l’avancée du désert dans le nord du pays, la culture de l’anacarde s’est hissée au rang de culture de rente stratégique en Côte d’Ivoire et est cultivée dans 19 régions. La filière est animée par plus de 410 000 producteurs sur une superficie d’environ 1,4 M d’ha et représente un chiffre d’affaires de plus de 600 Md de FCFA. La production a atteint 1 225 935 tonnes en 2023 contre 500 000 tonnes en 2013, hissant en 2021 le pays à la première place des producteurs devançant l’Inde, le Cambodge, le Nigeria, la Guinée-Bissau et le Vietnam. 944 677 tonnes ont été enregistrées en 2024 soit une baisse d’environ 23% par rapport à la production totale commercialisée en 2023. La production pour 2025 est estimée à 1 150 000 de tonnes en hausse de près de 20%. Le pays est également un des premiers exportateurs de noix brutes de cajou, depuis 2015 même si 600 645 tonnes de noix brutes de cajou ont été exportées en 2024 contre 849 250 tonnes en 2023 essentiellement vers le Vietnam et l’Inde. Par contre, le volume de noix brutes transformées localement a poursuivi sa croissance avec 344 000 tonnes réalisées, soit 36,4% de la production commercialisée contre 266 000 tonnes en 2023, ce qui constitue une progression d’environ 30%. Un niveau d’approvisionnement de 400 000 tonnes est attendu pour les transformateurs en 2025, soit une progression d’environ 16% par rapport à 2024 dans un contexte où la Côte d’Ivoire envisage de transformer plus de 50% de sa production.

Le nouveau directeur général du Conseil Coton et Anacarde (CCA), le régulateur du secteur, M. Mamadou Berte, a confirmé la volonté de la Côte d’Ivoire de tout mettre en œuvre à partir de cette saison pour réduire l’influence et la puissance des sociétés asiatiques aussi bien dans l’achat des noix brutes que dans leur transformation. M. Mamadou Berte, ancien responsable du secteur cajou de Olam, nommé en juillet 2024, affirme que la nouvelle vision du secteur cajou en Côte d’Ivoire et du CCA est de faire émerger des nationaux capables de rivaliser dans un premier temps avez les multinationales asiatiques dont Olam, et de pouvoir s’imposer comme des acteurs clé du secteur Selon le directeur général du CCA, les entreprises ivoiriennes bénéficieront de garanties financières, de la disponibilité d’un stick d’amorçage en début de saison et disposeront de la totalité des volumes de leurs capacités de transformation. À cela, il faudra aussi ajouter des subventions financières pour les rendre beaucoup plus compétitifs que par le passé. Ces 5 dernières années, près de 8 sociétés de transformation de cajou ont fait faillite à cause de l’accès difficiles aux noix brutes, au manque de financements et a des problèmes de gestion. Le directeur général du CCA se donne 3 ans pour favoriser l’émergence de champions nationaux et a aussi affiché la volonté du CCA de se lancer à la conquête de nouveaux marchés pour les exportations d’amandes de cajou transformées en Côte d’Ivoire et concurrencer les sociétés indiennes et les vietnamiennes. Des missions de prospection vont être lancées aux Etats-Unis, deuxième consommateur mondial d’amandes, en Europe et au Moyen orient, vue comme des marchés prometteurs. Pour le directeur général du CCA quand on cherche à être leader dans la transformation, il faut déjà anticiper sur les exportations et les débouchés pour les amandes prêtes pour la consommation car ce sont les amandes de Côte d’Ivoire qui sont consommées un peu partout dans le monde mais personne ne le sait, il s’agit donc de vendre directement aux consommateurs partout dans le monde.

**Anarcade - Le prix bord champ du kg de l’anacarde fixé à 425 FCFA pour la campagne 2024-2025.**

Le ministre d’Etat, ministre de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières qui s’exprimait à l’occasion de la première édition des journées nationales du producteur du coton et de l’anacarde (JNPCA) se déroulant les 17 et 18 janvier au Parc des expositions d’Abidjan, a annoncé que le prix bord champ du kg de l’anacarde serait fixé à 425 FCFA pour la campagne 2024-2025. Le prix plancher obligatoire magasin intérieur est de 450 FCFA/kg, et le prix plancher obligatoire magasin usine de 479 FCFA/kg, tandis que le prix plancher obligatoire magasin portuaire est fixé à 509 FCFA/kg. Pour la campagne précédente, il a rappelé que les prix bord champ se sont situés entre 275 FCFA/kg et en fin de campagne à 550 FCFA/kg avec une moyenne de 330 FCFA/kg contre 319 FCFA/kg pour la campagne 2022-2023. Ainsi, en début de campagne le prix bord champ est en hausse de 150 FCFA, ce qui correspond à une augmentation de 54%. Les revenus des producteurs s’étaient établis à environ 312 Md de FCFA pour la campagne 2023-2024, aussi le prix fixé pour la nouvelle campagne doit permettre aux producteurs d'obtenir un supplément de revenus puisque les prévisions estiment que 489 Md de FCFA devraient être distribués aux producteurs pour la campagne 2024-2025.

**Anacarde - La filière fait face à plusieurs défis.**

La filière anacarde, secteur stratégique pour l’économie ivoirienne, est confrontée à d’importants défis mais l’espoir est permis de les surmonter, au regard des acquis de la recherche et du conseil agricoles. Ainsi, le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (FIRCA), en partenariat avec le Conseil du coton et de l’anacarde et diverses institutions de recherche, met en œuvre depuis 2017, un Programme national de recherche sur l’anacarde (PNRA). Ce programme fédère des institutions comme le Centre national de recherche agronomique (CNRA), l’Université Félix Houphouët-Boigny, l’Institut national polytechnique Houphouët-Boigny (INP-HB) de Yamoussoukro, l’Université Nangui Abrogoua. Il vise notamment à développer des variétés améliorées, à résoudre les problèmes phytosanitaires et à valoriser les produits issus de l’anacarde, tels que la pomme et la noix.

Parmi les principaux défis, l’amélioration de la qualité des noix de cajou reste prioritaire pour accroître la compétitivité sur le marché international. La production progresse mais les rendements sont encore faibles et la qualité des noix doit être améliorée pour garantir de meilleurs prix aux producteurs. La productivité des exploitations constitue également un enjeu majeur. En Côte d’Ivoire, les plantations d’anacardiers sont souvent issues de forêts naturelles, ce qui limite leur rendement. Pour inverser cette tendance, le FIRCA appuie la recherche pour développer des variétés plus performantes et promouvoir de nouvelles techniques culturales.

Un autre défi de taille concerne la transformation locale des noix de cajou. Actuellement, moins de 10% de la production nationale est transformée sur place, tandis que la majorité est exportée à l’état brut vers des pays comme le Vietnam et l’Inde, où la valeur ajoutée est créée. Pour garantir un développement durable de la filière, il serait nécessaire de transformer au moins 50% de la production localement. En outre, la valorisation de la pomme de cajou, qui représente 90 % de la production de l’arbre, reste largement sous-exploitée. Des produits tels que le vinaigre, la confiture, le jus ou encore la liqueur à base de pomme de cajou présentent un potentiel économique important, mais nécessitent des investissements dans la transformation.

Le FIRCA, avec des partenaires comme l’Agence nationale d’appui au développement rural (ANADER), poursuit également l’encadrement des producteurs à travers un dispositif dédié de conseillers agricoles et techniciens. Malgré les nombreux défis, les perspectives restent prometteuses. Les principales maladies et insectes nuisibles ont ainsi déjà été identifiés ce qui permet de mieux accompagner les producteurs. De plus, les recherches en cours sur la création variétale et la valorisation des produits ouvrent la voie à un avenir meilleur pour la filière.

**Coton - Le Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricoles (FIRCA) renforce son appui aux producteurs de coton face aux défis climatiques et économiques.**

La Côte d’Ivoire a enregistré une production de 347 922 tonnes de coton pour la campagne 2023-2024 contre 236 186 tonnes en 2022-2023. La production est loin du record de 2020-2021 de 559 483 tonnes, mais la reprise est encourageante. La filière cotonnière ivoirienne, durement touchée par la prolifération du jasside, un insecte ravageur, amorce ainsi une phase de reconstruction. En dépit des contraintes, la Côte d’Ivoire se maintient entre la 3ème et la 4ème place des pays africains producteurs de coton. En 2021, au plus haut de la production, la filière représentait 7% des recettes d’exportation et contribuait à 1,7% du PIB. Avec plus de 3,5 millions de personnes dépendant directement ou indirectement de cette culture, le coton est une source d’emplois essentielle, notamment dans les zones rurales. La filière bénéficie de l’appui du FIRCA qui continue de jouer un rôle clé dans l’accompagnement des producteurs de coton en Côte d’Ivoire. L’institution intervient sur plusieurs fronts, notamment la recherche, le conseil agricole, la formation, ainsi que l’appui aux Organisations professionnelles agricoles (OPA). Depuis la réforme de 2013, le FIRCA a mis en place un système d’encadrement structuré en partenariat avec cinq sociétés cotonnières, assurant un accompagnement continu des producteurs. Les conseillers agricoles, intégrés au sein des sociétés cotonnières, suivent les producteurs depuis la préparation des terres jusqu’à la récolte. Ce soutien comprend également des services gratuits pour optimiser les pratiques agricoles et améliorer les rendements.

Par ailleurs, le Programme régional intégré de la recherche sur le coton et le projet RESCO (Recherche, Conseil agricole et Appui aux OPA) mobilisent des ressources pour fournir des solutions adaptées aux besoins des producteurs. Ces programmes annuels, définis de manière collégiale entre les acteurs de la filière, le FIRCA et la tutelle, permettent de garantir des interventions ciblées.

La recherche occupe une place centrale dans la stratégie du FIRCA. Les fonds dédiés sont mis à la disposition du Centre national de recherche agronomique (CNRA) pour développer des variétés de coton performantes, résistantes aux maladies, aux insectes nuisibles et au stress hydrique. Des solutions adaptées, telles que des produits phytosanitaires biologiques ou de synthèse, ainsi que des stratégies mécaniques, sont mises à la disposition des producteurs pour améliorer la résilience de leurs exploitations.

Le changement climatique représente un défi majeur pour la filière coton. Les récents épisodes de ravageurs, tels que les jacinthes ayant dévasté les cultures, ont souligné l’urgence d’une meilleure anticipation et adaptation. Le FIRCA, en collaboration avec le Conseil du Coton et de l’Anacarde, a déjà pris des mesures, notamment la mise à disposition de produits phytosanitaires pour limiter les dégâts. De plus, une attention particulière est accordée à la gestion des sols, à la fertilité et à la réduction de l’impact environnemental lié à l’utilisation des produits phytosanitaires.

Le FIRCA reste déterminé à soutenir les producteurs de coton face aux enjeux économiques et environnementaux. Les efforts conjoints du FIRCA, du CNRA, des sociétés cotonnières et des OPA visent à renforcer la résilience de la filière et à garantir des conditions durables pour les acteurs du secteur.

**Coton – Une stratégie nationale de transformation locale.**

Le gouvernement ivoirien affiche clairement son ambition de développer la transformation locale. Le vice-président Tiémoko Meyliet Koné a fixé un objectif ambitieux : transformer localement la moitié de la production nationale d’ici 2030. Cette stratégie vise à augmenter la valeur ajoutée des matières premières et à construire une industrie textile compétitive. Malgré des signaux positifs, le secteur demeure confronté à des défis structurels. Actuellement, une large part du coton et de l’anacarde ivoiriens est encore exportée pour être transformée à l’étranger, limitant les bénéfices économiques directs pour le pays. L’acquisition récente d’Ivoire Coton par l’homme d’affaires ivoiro-malien Sidi Mohamed Kagnassi pourrait insuffler un nouvel élan. L’entreprise Ivoire Coton avec 93 000 tonnes de coton récoltées en 2022-2023 et 38 200 tonnes de fibres produites, demeure un pilier essentiel de la filière, travaillant en étroite collaboration avec 35 000 producteurs sur 130 000 ha.

**Coton - Le Centre national de recherche agronomique (CNRA) met chaque année 123 t de semences à la disposition des producteurs pour pérenniser la filière cotonnière.**

Le CNRA met 123 tonnes de semences de base à disposition des producteurs pour pérenniser la filière cotonnière chaque année, a déclaré le 18 janvier, le chef de programme du coton, Dr Malanno Kouakou. Ces semences adaptées aux conditions climatiques locales, constituent un élément essentiel pour garantir la productivité et la qualité du coton ivoirien. En mettant à disposition de l’Intercoton ces semences de qualité, le CNRA contribue à renforcer la compétitivité des producteurs de coton ivoirien sur les marchés internationaux. Ce partenariat étroit entre le CNRA et les producteurs est essentiel pour assurer la pérennité de la filière cotonnière. Le chef de programme du coton, a précisé que les variétés de semences données aux producteurs de coton, peuvent aller à quatre tonnes à l’hectare, alors que les rendements atteignent rarement une tonne chez la plupart des producteurs. Pourtant quelques producteurs atteignent régulièrement au moins trois tonnes, grâce au respect de l’itinéraire technique des semences, au-delà de l’encadrement dont ils bénéficient.

**Sucre - Le gouvernement plafonne les prix du sucre à moins de deux mois du Ramadan.**

Le gouvernement ivoirien a plafonné les prix du sucre dans un arrêté interministériel signé par les ministres du commerce, M Souleymane Diarrassouba, et des finances et du budget, M. Adama Coulibaly, paru le 8 janvier 2025. Le prix maximum kg/TTC de sucre granulé blanc chez les détaillants est fixés à 815 FCFA et à 765 FCFA celui du sucre granulé roux. Quant au sucre morceau blanc et au sucre morceau roux, les prix sont fixés à 1 000 FCFA le Kg. Par ailleurs, le prix du nouveau format de sucre granulé blanc de 435 g est fixé à 450 FCFA TTC chez les détaillants tout comme le sucre granulé roux de 435 g. En ce qui concerne les formats de 230 g du sucre granulé blanc et du sucre granulé roux, le prix maximum chez les détaillants est fixé à 250 FCFA. Ce plafonnement du prix du sucre intervient à moins de deux mois du jeûne du mois de Ramadan, l'un des cinq piliers de l'islam, période qui connaît une forte progression de la consommation.

**Environnement – Les filières coton et anacarde s’engagent dans la protection environnementale.**

Le directeur général du conseil du coton et de l’anacarde, M. Mamadou Berté, s’est engagé dans un projet visant à protéger l’environnement et à valoriser les aires protégées situées au cœur des zones de production du coton et de l’anacarde. Il a pris cet engagement lors de la première édition des Journées nationales du producteur du coton et de l’anacarde (JNPCA) Pour acter cette ambition, M. Mamadou Berté, a procédé à la signature d’une convention avec l’Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR), pour le financement et la mise en œuvre de programmes et projets dédiés à la conservation et la valorisation des aires protégées dans les zones de production du coton et de l’anacarde. L’OIPR représenté par son directeur général, le Conservateur général M. Tondossama Adama, est une agence gouvernementale chargée de missions de service public visant à préserver et valoriser un échantillon représentatif de la diversité biologique nationale et maintenir les processus écologiques dans les aires protégées de façon durable. Ce projet vise la préservation de la biodiversité pour mieux lutter contre le changement climatique et la régulation du cycle de l’eau ainsi que le renforcement de la résilience des écosystèmes qui joue un rôle de tampon face aux changements climatiques et aux événements extrêmes.

**Déforestation – Financement de 150 M d’EUR de la Banque européenne d’investissement (BEI).**

La Côte d'Ivoire et la BEI ont signé le 16 janvier un accord de financement d'un montant de 150 M d'EUR, (98,3 Md de FCFA) concernant la lutte contre la déforestation. Le ministre des eaux et forêts, M. Laurent Tchagba a indiqué que le financement octroyé contribuera à soutenir les efforts du gouvernement ivoirien dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) et à promouvoir l'adoption de pratiques d'agroforesteries durables notamment dans le secteur du cacao, en lien avec l'initiative Équipe Europe « Cacao Durable ». Ce programme contribuera principalement à la réhabilitation d'environ 120 000 ha de terres, principalement en forêts classées, à un appui aux communautés en matière de gestion durable des forêts et à un renforcement des capacités opérationnelles de l'administration forestière.

**Elevage - Campagne** **de vaccination des bovins contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNC).**

Le 28 janvier, la décision du lancement d’une campagne de vaccination des bovins contre la DNC dans la région du Bounkani, a été décidé face à la menace de cette maladie, dont la présence a été signalée ainsi que sa propagation inquiétante nécessitant une intervention rapide. Cette maladie virale a un impact significatif sur le cheptel avec un taux de mortalité variant entre 10 et 28% entraînant une baisse de la productivité des élevages. La campagne de vaccination doit concerner plus de 30 000 têtes de bovins dans les différentes zones où la maladie a été signalée.

**Productions vivrières - Le responsable des opérations de la banque mondiale satisfait des activités du Projet de Développement des Chaines de Valeurs Vivrières (PDC2V).**

M. Tony Verheijen, responsable des opérations de la Banque mondiale pour la Côte d’Ivoire, la Guinée, le Bénin et le Togo, a entrepris une tournée sur l’axe Est de la Côte d’Ivoire du 20 au 25 janvier pour évaluer l’état d’exécution des projets financés par son institution. Accompagné d'une délégation d'une quinzaine de membres, il a visité plusieurs projets dans des domaines variés tels que l’agriculture, l’éducation, la santé et l’aquaculture soutenus financièrement dans le cadre du Projet de Développement des Chaines de Valeurs Vivrières (PDC2V). Au cours de cette visite, Bernard Comoé, coordonnateur du PDC2V, a réaffirmé son engagement à accompagner les acteurs agricoles dans leur professionnalisation et à maximiser les bénéfices de leurs activités.

Le centre de développement du vivrier (CDV), en chantier sur le site de l’École Régionale de l’Agriculture de l’Est (ERA-EST) à Abengourou, avec une fin des travaux attendue en février, a également constitué autre étape importante de la visite. Des assurances ont été données concernant le début des formations, avec l’installation de serres et de systèmes d’irrigation dans les mois à venir. La dernière escale a été le marché de gros d’Abengourou, où le coordonnateur du PDC2V a annoncé la fin de l’étude d’impact environnemental, économique et social. Il a également indiqué que le processus de sélection de l’entreprise chargée de la construction est sur le point de se conclure, permettant ainsi le lancement des travaux dans les mois à venir.

**Entrepreneuriat - La Fédération des organisations professionnelles agricoles (OPA) de producteurs d’hévéa de Côte d’Ivoire (FPHCI) finance 17 projets pour 40 M de FCFA.**

Le président du conseil d’administration de la FPHCI, M. Michel Koblavi-Diby a procédé le 6 janvier à la remise des chèques aux détenteurs des 17 projets sélectionnés dans le cadre de l’appel à soumission lancé en fin d’année 2024 pour le financement de projets des producteurs de la filière hévéa, des femmes et jeunes de leurs ménages. Sur un total de 225 dossiers réceptionnés dans les 25 secteurs hévéicoles du pays, à l’issue de l’appel à soumission, ces 17 projets ont été sélectionnés par le jury pour leur fiabilité. D’une valeur totale de 40 M de FCFA pour cette première année, ces projets portent sur la réalisation de fermes avicoles et porcines, l’élevage d’escargots, la production de maraîchers hors sol, l’achat de tricycles pour l’enlèvement des productions, etc. Les prêts à taux zéro devront être remboursés au terme d’une année d’exercice, afin de pouvoir aider d’autres personnes et éventuellement renouveler l’appui à ceux parmi ces premiers bénéficiaires qui en auront besoin pour consolider et agrandir leurs activités.

**Evènement - La 7ème édition du Salon international de l’agriculture et des ressources animales d’Abidjan se déroulera du 23 mai au 1er juin 2025.**

Initialement prévu au dernier trimestre de l'année, mais compte tenu du calendrier constitutionnel des élections présidentielles, la 7ème édition du SARA se tiendra du 23 mai au 1er juin au parc d’exposition d’Abidjan. Le directeur de cabinet du ministre d’État, ministre de l’agriculture, du développement rural et des productions vivrières, M. Nouhoun Coulibaly, a annoncé le 9 janvier, lors d’une conférence de presse, que la 7ème édition du SARA se tiendra autour du thème « Quel système de transformation agroalimentaire pour la souveraineté alimentaire en Afrique ? » et que pour cette édition, la Chine a été désignée comme pays à l’honneur après les Pays-Bas en 2023. Il a souligné que l’objectif principal du SARA est de créer un cadre de rencontre et d’échange entre les acteurs du monde agricole, en faisant connaître les activités professionnelles de l’agriculture à travers toutes ses secteurs : production végétale, élevage, pêche, agroalimentaire, finance agricole et mécanisation.

Pour le directeur de cabinet, il est également question de mettre en lumière l’énorme potentiel de la transformation agroalimentaire pour atteindre la souveraineté alimentaire, de renforcer les partenariats sous-régionaux et internationaux en faveur d’un système de transformation agroalimentaire plus adapté aux agricultures africaines, ainsi que de présenter les nouvelles opportunités offertes par le Programme national d’investissement agricole (PNIA 2). M. Nouhoun Coulibaly a également mentionné que l’une des innovations de cette édition réside dans la promotion des terroirs de la Côte d’Ivoire, avec des activités visant à mettre en valeur les potentialités agricoles et culturelles des régions.

Le commissaire général du SARA, M. André Kouassi, a assuré que toutes les dispositions nécessaires ont été prises pour garantir le succès de cet événement organisé conjointement par les ministères de l’agriculture, des eaux et forêts, des ressources animales et halieutiques, ainsi que de l’environnement, en collaboration avec Voodoo Group.

**Evènements - Première édition du Selab Fisheries Expo 2025 du 24 au 26 avril 2025.**

Le ministre des ressources animales et halieutiques, M. Sidi Tiémoko Touré, a procédé, le 17 janvier à l’annonce officielle de la première édition du Salon de la Pêche et de l'Aquaculture dénommé « Selab Fisheries Expo 2025 » qui doit se tenir à Abidjan du 24 au 26 avril 2025. Cette édition sera placée sous le thème : « Développement durable de la pêche et de l'aquaculture : Quelles politiques et stratégies ? ». L'objectif de cette édition est de contribuer à la sécurité alimentaire, travailler à l'adoption des bonnes pratiques de la pêche et de l'aquaculture innovantes et échanger entre les acteurs déterminants de l'industrie des ressources halieutiques. Il s'agit, par ailleurs, de garantir à la Côte d'Ivoire une pêche et une aquaculture résiliente, durable et compétitive, au service de la sécurité alimentaire et de la prospérité des Ivoiriens. Saluant cette initiative, le ministre a relevé que ce salon est une plateforme d'échange, de réflexion et d'action pour l'ensemble des acteurs de la filière halieutique et aquacole. Cette 1ère édition doit réunir 50 exposants provenant de plusieurs pays, dont l'Égypte et l'Indonésie.

**Sécurité alimentaire - Le MIRAH en atelier de réflexion pour une meilleure sécurité alimentaire en 2025.**

Le ministère des ressources animales et halieutiques (MIRAH) a ouvert le 7 janvier un atelier de réflexion de quatre jours afin de faire un bilan 2024 et de tracer les perspectives 2025 pour une meilleure sécurité alimentaire en ressources animales et halieutiques. Les réflexions avaient pour principales thématiques les productions de gros ruminants, les productions à cycle court, l’appui au développement des élevages, la pêche et l’aquaculture, la santé publique vétérinaire et le bien-être animal. Le gouvernement veut atteindre à l’horizon 2026, une couverture de 70% des besoins en produits animaux, et 65% en ressources halieutiques, a expliqué le Conseiller technique chargé des productions animales au MIRAH, le docteur Dagnogo Komissiri. Il a expliqué que 26 projets structurants ont été mis en place pour permettre, entre autres, d’améliorer les performances de production des filières existantes dans le secteur, de réduire la dépendance du pays aux importations massives des produits animaux et de pêche, d’améliorer la qualité sanitaire des denrées animales et d’origines animales, de renforcer le dispositif de sécurité des investissements réalisés dans le secteur, à travers la mise en place d’une assistance rapprochée dans la lutte contre les pandémies animales majeurs et émergentes. Le docteur Dagnogo Komissiri a rappelé que 100 000 porcs ont été abattus en 2024 pour des raisons sanitaires, abattage qui aurait pu être évité s’il y avait eu une véritable synergie d’actions entre les services étatiques et les acteurs de la filière porcine. Il a indiqué que pour répondre aux sollicitations des secteurs privés et public, 11 Centres d’application et de spécialisations (CAS) ont été créés par le MIRAH, et rattachés chacun à un projet. Leurs missions sont, entre autres, la formation qualifiante en élevage et dans les métiers de la chaine de valeur, le recyclage et la reconversion des salariés, l’appui des candidats à l’installation, l’amélioration de la génétique, la diffusion des systèmes de production en élevage amélioré, etc.

**Vie des entreprises - Ivoire Coton et Chimtec racheté par Optimus Holding.**

Le groupe Optimus Holding, détenu principalement par la famille de l’homme d’affaires ivoiro-malien Sidi Mohamed Kagnassi était en discussion depuis plusieurs mois avec le groupe Aga Khan et son conglomérat Industrial Promotion Services West Africa (IPS WA) pour acquérir les sociétés Chimtec, spécialisée dans le négoce de produits chimiques en Afrique, et Ivoire Coton, qui opère dans la transformation puis la commercialisation de coton graine dans le nord-ouest de la Côte d’Ivoire. L’accord a finalement été signé fin décembre pour un montant d’un peu plus de 200 M d’EUR.

**Vie des entreprises - L'entreprise Africa Global Logistics (AGL Côte d’Ivoire) s'engage à soutenir la transformation des filières coton et anacarde.**

L'entreprise AGL Côte d’Ivoire s’est engagée à devenir le partenaire logistique incontournable des filières agricoles stratégiques, à l’occasion de la première édition des Journées nationales du producteur de coton et de l’anacarde (JNPCA), qui se sont tenues les 17 et 18 janvier à Abidjan. L’opérateur a saisi cette occasion pour présenter ses solutions logistiques multimodales, englobant le transport routier et ferroviaire, l’entreposage, l’empotage et les formalités de transit pour l’exportation de ces produits vers l’Asie et l’Europe. L’entreprise a mis en avant ses bases logistiques à Abidjan, San Pedro, Bouaké et Ferkessédougou, stratégiquement situées à proximité des zones de production et des unités industrielles, afin de répondre de manière efficace aux besoins de ses clients. L’entreprise dispose, en outre, de plus de 100 000 m² d’entrepôts spécialement dédiés au coton et à l’anacarde. Entre 2023 et 2024, ces infrastructures ont permis de traiter 258 000 tonnes de coton et 42 000 tonnes de noix de cajou. La directrice régionale d’AGL Côte d’Ivoire-Burkina Faso, Mme Asta Rosa Cissé, a souligné que la Sitarail, filiale ferroviaire d’AGL, assure l’acheminement des balles de coton selon des standards internationaux et participe au développement des corridors logistiques reliant la Côte d’Ivoire, le Burkina Faso et le Mali.

**Vie des entreprises - La Société africaine de plantations d’hévéa (SAPH) obtient la certification Top Employer.**

La SAPH a obtenu le 16 janvier la certification Top Employer Institute Côte d'Ivoire pour la quatrième année consécutive consolidant sa position au sein du cercle très restreint des six entreprises en Côte d’Ivoire ayant atteint un niveau d’excellence reconnu dans leurs pratiques en matière de ressources humaines. Pour cette édition particulière, l’entreprise a su améliorer son score d’environ 1,35%, passant de 71,83% en 2024 à 73,18% en 2025. Cette performance confirme son engagement constant envers le développement du capital humain et sa culture RH axée sur la promotion d’un environnement de travail sain et sécurisé, ainsi que sur la formation continue et la mobilité professionnelle en adéquation avec les besoins organisationnels. La certification Top Employer est délivrée par le Top Employer Institute, une autorité internationale certifiant l’excellence des pratiques en ressources humaines depuis 30 ans. Elle est attribuée uniquement aux entreprises qui appliquent les critères les plus élevés en matière de conditions de travail et d’opportunités de développement offertes à leurs collaborateurs.

La SAPH intervient sur l’ensemble de la chaîne de valeur de la filière, depuis l’achat jusqu’à la production de caoutchouc naturel et la première transformation du latex. Ses plantations d’hévéas couvrent plus de 24 000 hectares, répartis sur cinq sites à travers la Côte d’Ivoire.

**Sénégal**

**Politique agricole - La révision de la loi d’orientation agrosylvopastorale et halieutique (LOASPH) est dans une bonne dynamique.**

La LOASPH a servi de cadre stratégique et réglementaire pour le développement de l’agriculture sénégalaise, depuis près de vingt ans. Le gouvernement a prévu sa révision pour mieux répondre aux défis actuels et aux aspirations des communautés, particulièrement celles vivant en milieu rural. La loi en cours d’actualisation doit s’inscrire dans le nouveau référentiel « Sénégal 20250 » des politiques publiques du pays.

La révision de la LOASPH est dans une bonne dynamique. Plusieurs régions ont déjà organisé leurs consultations avec la participation des acteurs concernés, toutes les régions devant finir l’exercice à la fin du mois de janvier. Ces consultations feront l’objet de restitutions et les conclusions vont servir de base à un rapport qui sera soumis au chef de l’État, en vue de préparer le travail du comité national devant se tenir en février prochain. Parmi les premières recommandations formulées par les acteurs, figure le renforcement de l’accès aux financements, à la terre et à l’eau pour développer les activités agricoles. La nécessité de recruter plus de techniciens pour accompagner les organisations de producteurs et l’installation d’unités de transformation ainsi que la sécurisation du bétail ont également été évoqués. Certains acteurs ont aussi relevé la faible sensibilisation sur la loi d’orientation agro-sylvo-pastorale et l’accessibilité limitée des textes législatifs en langues locales.

**Politique agricole - La révision de la loi d’orientation agrosylvopastorale et halieutique (LOASPH) doit permettre d’intégrer des mécanismes efficaces pour sécuriser les droits fonciers.**

La révision de la LOASPH doit en particulier permettre d’aborder la question foncière, selon le coordonnateur du projet Seen Suuf, M Mamour Dramé. Le projet Seen Suuf ou Projet d’appui à l’amélioration de la gestion foncière au Sénégal est mis en œuvre par l’Agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ) et accompagne l’Etat sénégalais dans sa démarche d’amélioration de la gouvernance foncière, des ressources naturelles et des changements climatiques. La LOASPH doit intégrer des mécanismes efficaces pour sécuriser les droits fonciers et jouer un rôle déterminant dans la sécurisation des droits des agriculteurs et des éleveurs ainsi que dans la stabilité de leurs exploitations. Il est nécessaire d’améliorer les procédures de sécurisation des terres ce qui implique de sensibiliser les populations sur la nécessité d’enregistrer et de légaliser leurs droits d’utilisation des terres.

**Bilan agricole - Le dernier bulletin économique publié par l’Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD) dresse un bilan contrasté du secteur agricole sénégalais pour l’année 2024.**

Si le document de l’ANSD met en lumière des progrès dans la production de céréales, celles des cultures industrielles sont marquées par quelques contreperformances. Selon les données de l’ANSD, la production céréalière a atteint 1,3 M de tonnes lors de la campagne agricole 2023-2024, enregistrant une hausse de 14,9% par rapport à la campagne précédente. Cette performance repose sur l’augmentation des superficies cultivées, associée à de meilleures conditions climatiques et à une implication accrue des producteurs.

Le mil, un des piliers de l’alimentation sénégalaise, a progressé de 15% en production, confirmant son rôle dans la sécurité alimentaire du pays. De même, la production de riz a connu une augmentation de 8,3%, consolidant les efforts visant à réduire la dépendance aux importations. Cependant, toutes les filières ne partagent pas cette dynamique positive. Les cultures industrielles comme le coton et le niébé ont respectivement diminué de 6,7% et 17,1%. Ces contre-performances sont principalement attribuées à des difficultés logistiques et à un accès insuffisant aux intrants agricoles.

Parallèlement à l’augmentation des rendements, le bulletin note une hausse significative des prix de plusieurs produits agricoles. Par exemple, le prix moyen du mil a augmenté de 14% entre octobre 2023 et octobre 2024 dans plusieurs régions du pays. Cette tendance, bien qu’avantageuse pour les producteurs, soulève des inquiétudes quant à son impact potentiel sur le pouvoir d’achat des ménages, en particulier dans un contexte de vulnérabilité économique.

L’agriculture sénégalaise s’est illustrée également par des performances à l’exportation. Les produits horticoles, notamment les mangues et les tomates, figurent parmi les principales réussites, enregistrant une progression respectivement de 12% et 18%. Cette dynamique est particulièrement encourageante dans un contexte où les exportations agricoles deviennent un levier essentiel pour renforcer les réserves en devises et réduire le déficit commercial du pays.

Malgré ces avancées, le rapport de l’ANSD insiste sur la nécessité de surmonter plusieurs obstacles pour pérenniser les performances agricoles. L’accès aux intrants, comme les semences et les engrais, reste inégal, entravant le potentiel de nombreux producteurs. Le défi de l’irrigation est également crucial. Alors que le secteur agricole dépend encore largement des précipitations, le développement de systèmes modernes d’irrigation est essentiel pour garantir la résilience des cultures face aux aléas climatiques. Par ailleurs, les pertes post-récolte, souvent liées à des infrastructures logistiques inadéquates, continuent de représenter un problème majeur. L’amélioration des systèmes de transport et de stockage pourrait réduire ces pertes et renforcer la compétitivité des produits sénégalais sur les marchés locaux et internationaux. Enfin, le renforcement des capacités des agriculteurs reste une priorité. La formation sur les techniques modernes de culture et les pratiques agricoles durables permettrait d’optimiser les rendements et d’améliorer les revenus des producteurs.

**Elevage - Quarante jeunes formés en aviculture et techniques d’élevage.**

Cette formation visait à sensibiliser les jeunes à l’aviculture et aux techniques d’élevage pour les aider à produire plus a expliqué le Docteur Malick Sène, vétérinaire spécialisé en production animale qui intervenait au terme d’une session de formation organisée par la Société d’exploitation des ressources industrielles et commerciales (SERIC). Dans ce sillage, des plateformes de communication sur les réseaux sociaux ont déjà été lancées. Des poussins ont également été donnés aux jeunes éleveurs afin de les encourager à initier des activités d’élevage et d’aviculture. Selon le vétérinaire pour lutter contre les pertes, les jeunes doivent se former davantage, et pourront à terme augmenter leurs revenus, le secteur connaissant un manque à gagner important.

**Riz – Le Directeur général de la Société de développement agricole et industriel (SODAGRI) évoque les potentialités agricoles du barrage d’Affiniam.**

L’aménagement des vallées rizicoles autour du barrage d’Affiniam devrait permettre aux populations riveraines de pratiquer l’agriculture toute l’année, a déclaré le29 janvier le directeur général de la SODAGRI, M. Aboubacar Sidy Sonko. L’ouvrage hydro-agricole a été réhabilité en 2020 dans le cadre d’une coopération avec la République populaire de Chine pour permettre l’aménagement des terres dans cette zone. Il reste cependant à procéder à l’aménagement des vallées rizicoles qui sont autour du barrage disposant d’un potentiel de plus de 11 000 ha. La réalisation de cet aménagement peut permettre d’augmenter les emblavures dans la zone et permettre la double culture.

**Riz - Le ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, M. Mabouba Diagne, promet de trouver une solution à l’endettement des producteurs de la vallée du fleuve Sénégal.**

Le ministre a promis le 16 janvier de trouver une solution à la dette d’un montant de 9 Md de FCFA contractée depuis trois ans par les producteurs de la vallée du fleuve Sénégal (nord) pour financer leurs activités rizicoles. À cause des inondations qui ont ravagé leurs champs, ils n’ont pas pu la payer, selon le président du Comité interprofessionnel riz (Ciriz), M. Ousseynou Ndiaye. Ce dernier a informé le ministre de la difficulté à payer la dette, à l’occasion de la cérémonie officielle d’ouverture des assises nationales de la riziculture, organisées par la Société d’aménagement des terres du delta et de la Falémé et le Ciriz. Le ministre a rappelé les contraintes à la production de riz, dont la forte consommation implique des sorties de devises contribuant à déséquilibrer la balance commerciale du pays et à fragiliser sa souveraineté alimentaire. M. Ousseynou Ndiaye a également invité le ministère en charge de l’agriculture à trouver une solution à l’invasion d’oiseaux migrateurs et aux risques d’inondation qui, selon lui, nuisent souvent à la production. M. Mathieu Bosc, du département eau, agriculture et climat à l’Agence française de développement, a assuré le ministre et les riziculteurs de la vallée du fleuve du Sénégal de la disponibilité de la structure qu’il représente à soutenir la politique de souveraineté alimentaire du Sénégal.

**Sucre - La Compagnie sucrière sénégalaise (CSS) dispose de stocks suffisants de sucre pour approvisionner correctement le marché sénégalais.**

Le directeur général de la CSS, M Guillaume Ranson a assuré que la CSS disposait de plus de 60 000 tonnes de sucre en stocks, dont 15 000 à Dakar et plus de 45 000 à Richard-Toll, où sont implantées ses usines au Sénégal. Le directeur général a rappelé que l’entreprise a démarré la récolte au mois de novembre 2024, ajoutant qu’au cours de ces deux mois, plus de 40 000 tonnes de sucre ont été produites. La CSS dispose ainsi de suffisamment de stocks pour approvisionner correctement le marché sénégalais et même les événements majeurs à venir, selon son directeur général qui tenait à contredire les rumeurs spéculatives faisant état d’une pénurie de sucre et d’une tension sur les stocks de cette denrée de grande consommation. Il s’est dit rassuré quant à l’approvisionnement correct du marché pour les six prochains mois, dénonçant ainsi les déclarations de certains acteurs du commerce destinées à provoquer des spéculations visant à pousser l’Etat à ouvrir le marché aux importations de produits concurrents à la production nationale.

**Sucre - Deux nouvelles usines de production de sucre en projet avancé.**

Le ministre sénégalais de l’industrie et du Commerce, M. Serigne Gueye Diop, a annoncé le 12 janvier la création de deux nouvelles usines de production de sucre dans le sud du pays. Au Sénégal, la Compagnie sucrière sénégalaise (CSS), installée à Richard-Toll, dans le nord du pays et détenue par la famille Mimran, détient toujours le monopole de fait de la production de sucre. Pour diversifier et renforcer la production locale de sucre tout en réduisant la dépendance aux importations, le ministre a annoncé l’implantation de deux nouvelles usines dans les régions de Kolda et Ziguinchor en Casamance. Ces projets ont déjà été soumis au Premier ministre et sont à un stade très avancé a déclaré le ministre. Il a souligné que cette initiative s’inscrit dans une démarche visant à briser le monopole qui prévaut dans le secteur sucrier au Sénégal.

**Cultures vivrières - Les importations d’oignon sont suspendues à partir du 25 janvier.**

Bien que les prévisions des premières récoltes d’oignon soient attendues pour le marché national au mois de février, l’Agence de régulation des marchés (ARM) a annoncé le 20 janvier sa décision de suspendre les importations d’oignon à partir du 25 janvier, dans le but de faciliter la vente de la production locale. L’ARM avait choisi initialement le 31 décembre dernier comme date limite des importations. En 2023, l’ARM estimait les besoins du Sénégal en oignon à 380 000 tonnes par an pour une production de 400 000 tonnes.

**Commerce de détail – Le ministre sénégalais de l’industrie et du Commerce, M. Serigne Gueye Diop, annonce une modernisation du commerce de détail.**

Le ministre a annoncé le 12 janvier un projet de modernisation du commerce de détail, avec la mise en place de 2 000 boutiques de référence à travers le pays. Inspiré d’un modèle appliqué sous les « régimes socialistes, qui ont dirigé le pays de 1960 à 2000 », ce système sera modernisé avec des boutiques équipées de systèmes de congélation fonctionnant à l’énergie solaire, afin de garantir l’hygiène et la conservation des produits. Selon le ministre, ce projet permettra de créer entre 20 000 et 30 000 emplois, tout en assurant l’application effective des prix réglementés pour les denrées de première nécessité, une mesure souvent contournée par les commerçants. Le ministre a insisté sur l’importance d’accroître la production nationale et de moderniser les réseaux de distribution pour répondre efficacement à la demande intérieure et renforcer la souveraineté alimentaire du pays.

**Agroécologie – L’action du Réseau national des femmes rurales du Sénégal (RNFRS) mise en avant.**

Le RNFRS a été mis en place par des femmes rurales leaders avec l’appui de l’ONG Enda Pronat, en 2001. Mme Mariam Sow, experte en agroécologie à l’ONG et pionnière dans la promotion de cette pratique agricole au Sénégal, a joué un rôle très important dans la mise en place de ce réseau, passé depuis lors de 10 femmes membres à actuellement 36 000 agricultrices, à travers le pays. Ces femmes ont abandonné au fil des années l’agriculture conventionnelle au profit de l’agro écologie pour adopter des méthodes de production agricole respectueuses de l’environnement, abandonnant ainsi l’usage des produits chimiques et des pesticides pour améliorer les rendements agricoles, gagner durablement leur vie et subvenir surtout aux besoins de leurs familles. La superficie moyenne des parcelles dirigées par des femmes en hectare tourne autour de 1,7 ha contre près du double pour les hommes. Malgré tout, les femmes demeurent un levier de l’agro écologie et de la culture biologique au Sénégal en dépit des nombreuses difficultés et obstacles rencontrés dont l’accès au foncier selon Mme Mariam Sow qui comptabilise plus de 40 ans d’expérience et qui appelle à impliquer les femmes, les jeunes ainsi que les hommes dans des modes de production respectueux de l’environnement. Les femmes productrices font également face à d’énormes difficultés pour acheminer leurs productions vers les marchés, déplorant l’absence de marchés dédiés aux produits agricoles issus de l’agriculture biologique. En l’absence de marchés dédiés, les produits sont commercialisés sur les marchés conventionnels et vendus aux mêmes prix que les autres.

**Equipements - Accélération de la mise en œuvre de l’agropole centre.**

La coordonnatrice nationale du Programme national de développement des agropoles du Sénégal (PNDAS), Mme Aïssatou Ndiaye, a proposé le 14 janvier la mise en place d’un comité régional de suivi rapproché de l’agropole centre, qui couvre les régions de Kaolack, Fatick, Kaffrine et Diourbel. La mise en place de ce comité de suivi vise à accélérer la mise en œuvre de l’agropole centre, en vue de renforcer le tissu économique de la zone et de créer des emplois. Mme Ndiaye a insisté sur le rôle que les agropoles sont appelées à jouer dans la transformation économique du Sénégal. L’agropole centre ambitionne de créer près de 130 000 emplois directs et plus de 200 000 emplois indirects. Le financement de l’agropole centre, évalué à 107 Md de FCFA, sera dégagé par l’État du Sénégal, la Banque africaine de développement, la Banque islamique de développement et l’Agence belge de développement. Plusieurs plateformes industrielles sont prévues dans les différentes régions, le coût de chaque plateforme étant estimé à un peu plus d’un Md de FCFA. Ainsi la région de Kaffrine doit bénéficier d’un budget de 14,3 Md de FCFA, celle de Fatick de 14,7 Md et celle de Kaolack de 19,3 Md.

**Aide - 134 M d’EUR pour le Plan Diomaye pour la Casamance.**

Le ministre de l’agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l’élevage, Dr Mabouba Diagne a signé le 22 janvier, un mémorandum d’entente (MOU) avec la société italienne Bonifiche Ferraresi International, dans le cadre d’un partenariat public-privé soutenu par le Plan Mattei de l’Union européenne. Ce partenariat s’inscrit dans la mise en œuvre du Plan Diomaye pour la Casamance, avec pour objectif de transformer la région de Sédhiou (Sud) en un pôle agricole intégré. Sur plus de 10 000 ha, ce projet, doté d’une enveloppe de 134 M d’EUR, vise à développer l’agriculture, l’élevage et la pisciculture. Parmi les retombées attendues du projet, il y a la création de dizaines de milliers d’emplois pour les jeunes et les femmes, l’installation de plusieurs Coopératives agricoles communautaires (CAC) et le développement d’infrastructures socio-économiques pour les populations locales. Pour le ministre, cette collaboration répond à la nécessité d’une stratégie à moyen et long terme pour atteindre un niveau de production suffisant afin de relever durablement le défi de la sécurité alimentaire et réduire les 1 070 Md de FCFA dépensés chaque année par le Sénégal en importation de denrées alimentaires.

**Burkina-Faso**

**Politique agricole - Hausse de 5% du budget alloué au développement rural en 2025.**

Au Burkina Faso, le secteur agricole contribue à environ 16% du PIB et emploie près de 75% de la population active. Dans le cadre de son exercice de 2025, le gouvernement veut renforcer son soutien au développement du secteur agricole et allouer près de 202,3 Md de FCFA au secteur du développement rural dans le cadre de la loi de finances adoptée pour l’année 2025. Ce secteur regroupe les domaines de l’agriculture, des ressources animales et halieutiques, de l’environnement, ainsi que de l’eau et de l’assainissement. Dans un communiqué, le ministère de l’économie et des finances a précisé que cette enveloppe marque une hausse de 5%, soit une augmentation de 9,8 Md de FCFA par rapport à l’année 2024. Cette progression budgétaire doit contribuer à renforcer le soutien au secteur agricole confronté à de nombreux défis et aux aléas climatiques. D’après les dernières estimations du ministère de l’agriculture, la récolte céréalière au Burkina Faso devrait déjà croître de 18% à plus de 6 M de tonnes en 2024/2025.

Globalement, l’enveloppe allouée au secteur du développement rural en 2025 ne représente que 5,6% du budget total du gouvernement, estimé à plus de 3 612 Md de FCFA. Ce ratio budgétaire demeure largement inférieur à l’engagement de Malabo, fondé sur les résolutions du Sommet de Maputo en 2003, qui recommande aux gouvernements des pays africains d’affecter au moins 10% de leurs ressources nationales au financement du secteur agricole en vue de promouvoir le développement durable de l’agriculture et de l’agro-industrie.

**Financements - Le Comité de pilotage du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l’Ouest (PRSA-BF) a l’intention de débourser plus de 15 Md de FCFA.**

Selon un communiqué publié le 5 janvier par le ministère de l’agriculture, le PRSA-BF doit débourser 15 Md de FCFA en 2025 pour la réalisation de ses activités au Burkina Faso. Pour rappel, le Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l’Ouest (PRSA) a été lancé en 2022 par la CEDEAO avec l’appui financier de plusieurs partenaires, parmi lesquels la Banque Mondiale joue un rôle majeur. D’après M. Moussa Zida, président du comité de pilotage du PRSA-BF, cette enveloppe sera pour l’essentiel consacrée à la réalisation de projets axés sur les aménagements des périmètres irrigués, de bas-fonds et des jardins maraîchers ainsi que sur la construction d’infrastructures de stockage. Cette initiative devrait contribuer à accélérer le développement de l’irrigation agricole au Burkina Faso. Au Burkina Faso, comme dans la majorité des pays d’Afrique subsaharienne où l’agriculture est principalement pluviale, la vulnérabilité de l’appareil productif aux aléas climatiques est un défi. Selon les données officielles, le pays dispose d’un potentiel d’environ 500 000 ha de bas-fonds et de plus de 233 500 ha de terres irrigables pouvant servir à la culture du riz. Sur ce total, la FAO rapporte que seulement 10% des bas-fonds et moins de 5% des superficies irrigables sont mises en valeur. M. Moussa Zida souligne également que le PRSA-BF s’aligne sur les ambitions de « Offensive agropastorale et halieutique 2023-2025 », programme de développement agricole du gouvernement.

**Coton - Visite du Premier ministre au futur Centre national d’appui à la transformation artisanale du coton (CNATAC).**

Le Premier ministre du Burkina Faso, M. Rimtalba Jean Emmanuel Ouédraogo, s’est rendu le 25 janvier sur le chantier de construction du CNATAC, à Bobo-Dioulasso. Bâti sur une superficie de 10 ha, le CNATAC est un projet du gouvernement burkinabè visant à faire de la filière textile un pilier stratégique de l’économie nationale. L’infrastructure comprendra notamment des ateliers de tissage, de teinture et de couture, ainsi qu’une salle d’exposition et des locaux administratifs. Selon le Premier ministre, la prochaine étape sera l’achèvement des bâtiments principaux dans les semaines à venir, avant une deuxième phase d’extension avec la réalisation de dortoirs et d’infrastructures connexes. Il a également demandé que les textes encadrant le fonctionnement du CNATAC soient rapidement élaborés afin d’assurer sa mise en service dans les meilleurs délais.

**Elevage – Création du conseil burkinabé des filières agropastorales et halieutiques.**

Le gouvernement burkinabé a annoncé le 9 janvier, à l’issue du Conseil des ministres, la création d’un établissement public à caractère économique dénommé Conseil burkinabé des filières agropastorales et halieutiques (CBF) dans le but de stimuler la croissance économique du pays. La création du Conseil burkinabè des filières agropastorales et halieutiques doit permettre de favoriser un environnement propice au développement durable des filières agropastorales et halieutiques, et aura pour mission de coordonner et de soutenir les actions de développement de ces filières. La création de cette nouvelle structure vise également à combler les insuffisances de structures comme le Conseil burkinabé de l’anacarde (CBA), qui peine à atteindre les objectifs visés lors de sa création.

**Agroécologie – Forum de l’ONG Compassion International.**

L’ONG Compassion International a organisé un forum sur l’agroécologie et la sécurisation foncière le 9 janvier. L’objectif est d’impulser une dynamique de prise en compte de l’agroécologie et de la sécurisation foncière dans les plans annuels des partenaires de l’ONG. Au Burkina Faso, l’agriculture occupe plus de 80% de la population et constitue la principale source d’alimentation et de revenus. Cependant, elle est confrontée à de nombreux problèmes liés entre autres aux changements climatiques. Pour l’ONG L’agroécologie, en tant que système de production durable, permet de répondre aux défis liés à la dégradation des sols, à l’insécurité alimentaire et aux changements climatiques. Quant à la sécurisation foncière, elle constitue une condition indispensable pour renforcer la cohésion sociale et encourager les investissements dans le secteur agricole.

Compassion International est une organisation confessionnelle de développement de l’enfant et du jeune, fondée en 1952. Elle est installée au Burkina Faso depuis 2004. Compassion International Burkina Faso travaille en partenariat avec les Églises locales pour assurer la prise en charge sociale, économique, physique et spirituelle de plus de 115 000 enfants et plus de 5 000 mères au sein de 492 Centres de Développement pour Enfants et Jeunes (CDEJ) dans plusieurs régions du Burkina Faso.

**Mauritanie**

**Pêche - Nouvel accord sur les quotas de pêche entre Dakar et Nouakchott.**

Parmi les retombées de la récente visite du Premier ministre du Sénégal en Mauritanie, un nouvel accord de principe sur la pêche est venu renforcer la collaboration entre les deux pays voisins.

La ministre sénégalaise de la Pêche, Dr. Fatou Diouf, a annoncé le 17 janvier un accord de principe avec la Mauritanie pour augmenter les quotas de pêche accordés aux pêcheurs sénégalais. Cette décision, qui sera finalisée après l’évaluation des stocks de petits pélagiques, fait suite à des discussions tenues du 12 au 14 janvier à Nouakchott avec son homologue mauritanien, El Vadil Sidaty Ahmed Louly.

Les deux pays ont convenu de renforcer leur collaboration dans plusieurs domaines clés : recherche scientifique, certification sanitaire, transformation artisanale, cogestion des pêcheries locales, pêche continentale, aquaculture et affaires maritimes. Un accent particulier a été mis sur le respect des zones de pêche autorisées et l’obligation de débarquement.

Les ministres ont également progressé sur la délimitation de la zone de sécurité autour de la plateforme Grande Tortue Ahmeyim (GTA), un projet pétro gazier en cours de validation entre les deux pays.

**Sierra Léone**

**Riz - Efforts soutenus pour stimuler la production.**

Alors que la filière est fortement stimulée, le ministre sierra-léonais de l’agriculture et de la sécurité alimentaire, Dr Henry Musa Kpaka, a souligné le 16 janvier le rôle essentiel de la production nationale de riz pour assurer l’autosuffisance alimentaire du pays. Le ministre a rappelé les progrès significatifs réalisés en 2024 dans la filière rizicole, avec plus de 600 000 ha de terres cultivées pour la production de riz. Pour renforcer davantage la chaîne de valeur du riz local, le gouvernement investit dans le développement des infrastructures comme l’installation d’une rizerie à Tormabum. Cette installation de minoterie devrait améliorer la transformation et la distribution du riz produit localement, améliorant ainsi sa qualité et sa compétitivité sur le marché. En investissant dans des technologies agricoles, en améliorant les infrastructures et en soutenant les agriculteurs locaux, le gouvernement vise à augmenter la quantité et la qualité du riz produit localement. Le gouvernement reconnaît que l’autosuffisance en riz nécessite une approche à multiples facettes. Cela comprend l’accès des agriculteurs à des semences de qualité, des engrais et d’autres intrants essentiels, l’amélioration de l’accès au crédit et aux marchés, et l’investissement dans la recherche et le développement pour améliorer la productivité.

**Riz – Les commerçants demandent plus de clarté et de transparence dans la tarification du riz.**

M. Hicham El Zein, directeur de Confidence Trading Company (CTC), un des principaux importateurs de riz, a reconnu les avancées du gouvernement pour stabiliser le taux de change, un facteur ayant eu un impact positif sur les prix de gros du riz. Il a souligné que cette stabilité monétaire a permis de créer un environnement de marché plus prévisible, essentiel pour des entreprises comme CTC. Cependant, le directeur de CTC a insisté sur la nécessité d’une intervention gouvernementale accrue pour améliorer la compétitivité du riz local. Selon lui, la réduction des coûts de production du riz national est primordiale pour encourager sa consommation et soutenir les producteurs locaux. Si les efforts du gouvernement pour réduire le prix de gros du riz importé sont louables, il est important pour le directeur de CTC de concentrer davantage les efforts sur la production locale et de la rendre plus abordable pour les consommateurs. De son côté, Mme Haja Marie Bob Kandeh, présidente de l’Association des femmes du marché, a exprimé des préoccupations similaires en appelant à plus de clarté et de transparence dans la tarification du riz. Elle a souligné que les prix des différentes marques et qualités de riz varient fortement, créant ainsi une confusion parmi les consommateurs. Elle a exhorté le gouvernement à prendre en compte tous les facteurs, comme les coûts de main-d’œuvre, de transport et de location, lors de l’établissement des prix de détail. Elle a également souligné la nécessité d’un dialogue continu avec les acteurs du marché, notamment les commerçants, pour garantir que les nouvelles mesures bénéficient réellement aux consommateurs.

**Togo**

**Politique agricole – A l’occasion de son message à la nation, le chef de l’Etat, M. Faure Gnassingbé, a souligné les réalisations dans le domaine agricole conformément à la Feuille de route 2020-2025.**

Le chef de l’Etat a rappelé que le secteur de l’agriculture était une priorité. Il a souligné qu’il restait encore une année à courir pour la feuille de route 2020-2025 et qu’il attacherait une attention vigilante à ce que le plus grand nombre possible d’objectifs soient atteints, notamment s’agissant de la poursuite des efforts pour renforcer la sécurité et la souveraineté alimentaire en permettant aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail. Le chef de l’Etat a rappelé qu’au cours de l’année écoulée, le budget de l’État avait alloué plus de 10 Md de FCFA au profit de 149 000 producteurs agricoles à travers divers mécanismes d’aide à l’agriculture dans le cadre d’un nouveau programme de modernisation dénommé PRoMAT et mis en œuvre par le ministère chargé du secteur. Le nouveau programme vise à accroître les performances et à relever les défis nouveaux comme les changements climatiques et le besoin de compétitivité des produits locaux. L’État a subventionné également l’achat d’engrais à hauteur de 17,9 Md de FCFA, déployé 400 tracteurs agricoles et distribué 3 500 kits d’irrigation. Il a été également procédé en 2024 au lancement d’un ambitieux programme de construction de ponts pour permettre le désenclavement du milieu rural. Ce sont également plus de 1 900 km de pistes qui ont été ouvertes ou réhabilitées chaque année depuis 2020, améliorant de manière très significative l’accès des agriculteurs aux marchés. Cet effort majeur pour le secteur agricole est essentiel pour l’avenir du pays a indiqué le chef de l’Etat.

**Riz - Les importations du riz se sont chiffrées à 43 Md de FCFA en 2023.**

Cette donnée, relevée par l’Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED), a été diffusée par M. Djélé Dahouda, coordonnateur national du Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l’Ouest (FSRP), à l’occasion de la validation d’une cartographie des acteurs de la filière riz. Comparée à 2019, où le montant des importations s’élevait à 16,7 Md de FCFA, la progression dépasse les 150%. Ce qui traduit une dépendance accrue du pays vis-à-vis des importations pour répondre à ses besoins alimentaires. Le riz importé au Togo provient principalement de la Thaïlande. D’après les données fournies par les importateurs thaïlandais et relayées par l’Agence Ecofin, le pays a importé 52 568 tonnes de riz thaïlandais en 2023. Ce volume place le Togo parmi les dix premiers importateurs de cette denrée au niveau mondial, derrière le Zimbabwe (55 691 tonnes), l’Algérie (76 747 tonnes) ou encore l’Angola (135 909 tonnes). Son voisin, le Bénin, figure au sixième rang, avec des importations atteignant 139 206 tonnes, soit plus de deux fois plus que le Togo. Face à cette dépendance croissante, le Togo a adopté, en 2020, une version actualisée de sa Stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR 2). Ce plan vise une augmentation significative de la production rizicole, qui devrait passer de 145 489 tonnes en 2019 à 1 115 087 tonnes à l’horizon 2030. Ce programme ambitionne de réduire la dépendance alimentaire tout en renforçant les capacités locales de production à travers diverses initiatives.

**Riz - La Chine offre un premier lot de 471 tonnes de riz.**

Le Togo a réceptionné, le jeudi 23 janvier à la direction régionale Maritime de l’Agence nationale de la sécurité alimentaire du Togo (ANSAT) de Lomé, un premier lot de 471 tonnes de riz sur 2 400 tonnes attendues. La cérémonie de remise s’est déroulée en présence de l’ambassadeur de la Chine M. Chao Weidong, du directeur général de l’ANSAT, Col. Ouro Koura Agadazi, du directeur de cabinet du ministre en charge de l’agriculture, M. Konlani Dindiogue et du secrétaire général du ministère des affaires étrangères, M. Afo Salifou. Le don s’inscrit dans le projet d’assistance alimentaire d’urgence pour le Togo. Il se situe également dans le cadre des relations de coopération qui existent entre la République Populaire de Chine et le Togo. Le don alimentaire de 2 400 tonnes de riz blanc d’une valeur d’environ 1,7 Md de FCFA est offert au Togo à travers ce projet d’assistance à l’issue du Forum on China-Africa Cooperation (FOCAC) des chefs d’Etats tenu à Beijing. Il sera réceptionné en quatre lots : le 1er lot de 471 tonnes arrivé à Lomé le 8 janvier dernier, soit environ 20% de la quantité totale ; le 2ème lot de 611 tonnes a déjà quitté la Chine le 11 janvier ; le 3ème lot de 659 tonnes a aussi quitté la Chine le 17 janvier ; le 4ème lot de 659 tonnes sera acheminé vers le 26 février.

**Pisciculture - Les ambitions de Lofty Farm.**

Le Togo est un gros consommateur de poisson : plus de 105 000 tonnes en 2022 selon le plan d'investissement dans la filière. Mais le pays n'en produit qu'une petite part localement. 2 Md de FCFA devaient être investis en 2024 pour le développement du secteur. Certains acteurs n'ont pas attendu pour se lancer dans l'aventure. Ainsi, après un premier essai dans la banlieue est de Lomé, M. Pierrot Akakpovi, transitaire de formation, a décidé d'aller s'installer sur le site du barrage hydroélectrique Fin digue de Nangbéto. Là-bas, 12 000 hectares dont 2 à 6 hectares de terre ferme sont exploités. La profondeur de l'eau y est idéale, comprise entre 5 et 20 mètres. M. Pierrot Akakpovi y produit des aliments (13 t/jour d’un montant de 10 M de FCFA) pour la consommation des poissons, sa conservation et la mise en carton. Il emploie 300 personnes. Le Togo a besoin de 6 000 à 7 000 tonnes de tilapia chaque année, et l’entreprise de M. Pierrot Akakpovi vise les 50% (contre 30 à 35% en 2024), soit 3 500 tonnes, dès 2025.

**Forêt – Reboisement : 9,14 M de plants mis en terre en 2024.**

Selon les informations du gouvernement, partagées lors du Conseil des ministres du 10 janvier, ces plantations couvrent une superficie de 11 544 ha dans le cadre de la stratégie nationale visant à porter la couverture forestière à 25% du territoire d’ici à 2030. Si ces chiffres marquent un progrès par rapport aux années précédentes, ils restent encore faibles, comparés à la très ambitieuse cible de 1 Md d’arbres à planter d’ici à 2030 que s’est donnée le gouvernement en 2020. Le défi reste de taille, au vu des chiffres obtenus ces dernières années, qui se chiffrent à quelques millions. Cet objectif décennal a tout de même impulsé une dynamique d’ensemble, qui semble tirer les efforts de reboisement. À titre d’illustration, en 2022, le Togo avait planté plus de 5 M d’arbres sur une superficie de plus de 8 000 ha, marquant déjà une hausse annuelle de 57%, par rapport à 2021. Lors du Conseil des ministres, le Président Faure Essozimna Gnassingbé a instruit le gouvernement de publier une cartographie des espaces reboisés pour mieux informer les parties prenantes et encourager la participation citoyenne. L’outil devrait améliorer la transparence et stimuler une appropriation collective des efforts de reboisement.

**Vie des sociétés – Le groupe ivoirien Avos reprend le moulin de Castel au Togo.**

Le groupe Avos fondé et dirigé par M. Jean-Marie Ackah, acteur de premier plan de l’aviculture et de la minoterie en Côte d’Ivoire, a signé un accord avec Somdia, filiale agro-industrielle du géant français Castel, pour la reprise de son moulin au Togo. Le groupe est déjà actif au Burkina Faso, au Mali et au Ghana.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :
[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : Service économique régional d’Abidjan
xxxxxx@dgtresor.gouv.fr, xxxxx@dgtresor.gouv.fr

Rédaction : Régis RAFFIN Conseiller pour les affaires agricoles SER d’Abidjan
Abonnez-vous : regis.raffin@dgtresor.gouv.fr